Asile: système Eurodac pour la comparaison des empreintes des demandeurs. Protocole à la convention

1998/0916(CNS) - 13/04/1999 - Texte adopté du Parlement, vote partiel en 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Hubert PIRKER (PPE, A), le Parlement européen rejette la proposition du Conseil sur la création du système EURODAC pour la comparaison des empreintes digitales des demandeurs d'asiles et le projet de protocole sur base de l'article K.3 qui y est associé. Le Parlement a renvoyé le rapport en commission.